

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ORIGINALES À FOURNIR POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS

1	<p>Preuve de l'événement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectif du séjour est mentionné avec une preuve de l'événement (annonce web, invitation, programme sur lequel apparaît votre nom, ordre du jour, échange de courriel entre collaborateurs) 2. Preuve de présence (cocarde, attestation, courriel de remerciement, etc.)
2	<p>Frais de transport (avion ou train) – moyen de transport le plus économique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facture originale ou facture « en ligne » 2. Billet électronique (non applicable pour un billet de train) 3. Cartes d'embarquement originales ou en ligne 4. Facture pour modification des dates de retour (s'il y a lieu) 5. Preuve de paiement si non mentionnée sur la facture
3	<p>Frais de transport (autobus) et taxi (domicile, aéroport/gare)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facture ou reçu original incluant l'itinéraire 2. Facture ou reçu original de stationnement 3. Preuve de paiement si non mentionnée sur la facture
4	<p>Utilisation de la voiture personnelle</p> <p>Le remboursement autorisé en vigueur est de 0.60\$/km (voyageur seul) et de 0.75\$/km (covoiturage). Le kilométrage est basé sur la plus courte distance entre le lieu du départ au lieu d'arrivée ou le lieu de travail au lieu d'arrivée.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Itinéraire Google Maps 3. Preuve de l'utilisation de la voiture (reçu d'essence de la ville la plus proche de la destination)
5	<p>Location de voiture</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facture originale pour la location 2. Reçus d'essence 3. Preuve de paiement si non mentionnée sur la facture
6	<p>Frais de traduction / de production d'affiche</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facture de traduction / de production d'affiche <u>incluant TPS et TVQ</u> 2. Preuve de paiement si non mentionnée sur la facture
7	<p>Frais d'inscription (conférence, colloque, etc.)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facture ou reçu original 2. Preuve de paiement si non mentionnée sur la facture
8	<p>Preuve des taux de change réels (N.B. ceci est facultatif. Il est à noter cependant que si les preuves ne sont pas soumises, le taux de change utilisé sera le taux moyen de la période fourni par la Banque du Canada)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Relevé de carte de crédit mentionnant le nom du/de la requérant.e et les 3 derniers chiffres de la carte bancaire 2. Reçu de la banque ou d'un bureau de change